

2021-4153
2021-10-19



ARKON SOLUTIONS CORP.
4333 - 46th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2B 3N5
PHONE: 403-279-8545

CHEMCIDE BT

BIOCIDE LIQUIDE POUR PLANTES ALIMENTAIRES ET AUTRES USAGES INDUSTRIELS

No D'ENREGISTREMENT : 33477
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: 2-Bromo-2-nitropropane-1, 3-diol
10% Du Poids

CONTENU NET: _____ kg

DANGER

CORROSIF
POUR LES YEUX ET LA PEAU



POISON



SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

MODE D'EMPLOI : CHAMP DE PÉTROLE

Ajouter 100 ppm d'ingrédients actifs en se basant sur le volume d'eau contenue dans le système jusqu'à l'obtention de l'effet désiré. Le dosage d'entretien varie entre 10 et 25 ppm.

USINES DE PAPIER

Chémicide BT doit être utilisée au moins une fois par jour dans une proportion allant de 0,6 kg à 1 kg par tonne de papier sec produite.

ÉCHANGEURS DE CHALEUR, TOURS DE REFOUILLISSEMENT, CONDENSEURS, LAVEURS D'AIR

Nettoyer en profondeur (p. ex. avec du chlore) les systèmes encrassés avant l'utilisation du produit. Utiliser des doses de choc de 100 ppm en calculant à partir du volume d'eau contenue dans le système. Dosage d'entretien : De 10 à 25 ppm.

SYSTÈMES DE REFOUILLISSEMENT À L'EAU DE PASTEURISATEUR

Éviter de contaminer les aliments lors de l'utilisation de ce produit. Des doses de choc de 100 ppm d'ingrédients actifs doivent être ajoutées dans le circuit fermé de recirculation à un endroit qui permettra un mélange uniforme comme dans le bassin du puisard ou dans tout autre réservoir par lequel l'eau traitée transite avant de passer dans le système de refroidissement du pasteurisateur. Dosage d'entretien : De 10 à 25 ppm. Ne pas utiliser dans des systèmes d'eau potable.

FLUIDES DE TRAVAIL DES MÉTAUX

Chémicide BT doit être utilisée dans une proportion variant de 5 kg à 10 kg par 10 000 litres de liquide contenu dans le système.

PRODUIT DE CONSERVATION

Chémicide BT doit être utilisée dans une proportion de 0,1 % à 0,5 % pour le contrôle des bactéries dans les émulsions-latex, les milieux de polymère et les colles.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres étendues d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la 1. peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un mé-

decin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter d'ingérer, d'inhaler et de mettre en contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistants aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors du mélange et du chargement de ce produit, de même que pendant le nettoyage et les réparations.

Il peut se dégager du formaldéhyde lors de l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans des circonstances propices à l'atteinte, sur les lieux de travail, de concentrations de formaldéhyde dans l'air qui soient supérieures aux seuils d'exposition établis par les organismes compétents de santé et de sécurité au travail. Lorsque la concentration mesurée dépasse ces seuils, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par la NIOSH. Se laver les mains avant de manger, boire, prendre de la gomme à mâcher, fumer ou utiliser les toilettes. Retirer immédiatement tous les vêtements et l'équipement de protection si le pesticide entre en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés de produit ou lors d'un déversement. Se laver la peau à fond avant de revêtir des vêtements propres et l'équipement de protection nécessaire pour poursuivre le travail entamé.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Ne pas verser ce produit à l'air libre dans les circuits de refroidissement d'eau; utiliser une pompe doseuse pour ce faire.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2021-4153
2021-10-19

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NE PAS JETER DANS LES COURS D'EAU
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut provoquer des réactions cutanées ou allergiques chez certains individus. Traiter selon les symptômes.